

ARRETE MUNICIPAL N° 33/2026**Portant désignation des présidents des comités consultatifs communaux****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2143-2 ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal de Souffelweyersheim, adopté le 29 juin 2026, et notamment son article 9 relatif aux comités consultatifs ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 17/2026 du 7 avril 2026 créant les commissions communales et les comités consultatifs ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 57/2026 du 22 septembre 2026 fixant le nombre de sièges à pourvoir et désignation des membres des comités ;

CONSIDERANT que l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que chaque comité consultatif est présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le maire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés présidents des comités consultatifs communaux les membres du Conseil municipal suivants :

Comité consultatif	Président désigné
Vie économique	M. Jean-Luc SIEGEL
Voirie et circulation	M. Martial GERHARDY
Cadre de vie et développement durable – Transition écologique	M. Olivier MULLER
Jeunesse	Mme Anne-Sophie MEYER
Vie culturelle	Mme Mireille MATTER
Communication	Mme Isabelle DURINGER
Solidarité intergénérationnelle	Mme Mireille MATTER
Débat public – Participation citoyenne	Mme Isabelle DURINGER

ARTICLE 2 : Les présidents ainsi désignés assurent la présidence des comités consultatifs correspondant à leur désignation, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, du règlement intérieur du Conseil municipal et des modalités de fonctionnement fixées par délibération du Conseil municipal.

Les comités consultatifs exercent une mission exclusivement consultative. Leurs avis et propositions ne sauraient lier le Conseil municipal.

ARTICLE 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la commune et porté à la connaissance des membres des comités consultatifs concernés.

Ampliation du présent arrêté sera :

- adressée aux :
 - Présidents des comités consultatifs communaux
- affichée, archivée et classée au Recueil des Actes Administratifs de la mairie.

Souffelweyersheim, le 29 septembre 2026



Le Maire,

Pierre PERRIN